

# Évaluation : sous les « pavés », l'arnaque !

L'université Paris 7 vient de (re)lancer une procédure d'évaluation de ses personnels IATOS dans le but affiché de moduler les primes. Le supérieur hiérarchique doit cocher un « pavé » en face d'une des appréciations ci-contre.

Cette opération a été lancée à la veille des congés d'été, sans aucune concertation préalable. Les instances consultatives (CPE) ont été informées alors que tout avait déjà été décidé – et encore, parce que les représentants syndicaux l'ont demandé. Et les explications données sont pour le moins succinctes...

Attention, cette modulation ne concerne pas seulement un reliquat de fin d'année, mais s'appliquera au taux de vos primes sur l'ensemble de l'année 2004 !

- Exceptionnel
- Remarquable
- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- À améliorer
- Insuffisant
- Très insuffisant
- Sans objet

## Cette évaluation soulève de nombreuses questions

- ♦ Le nombre d'appréciations proposées (abstraction faite de la rubrique « sans objet »), est de 7 – correspondant à un classement de 0 à 6, soit le nombre de taux de modulation des primes. Mais à quel niveau de prime - au-dessus ou en-dessous du taux moyen - correspondra chacune de ces appréciations ? Et où se situe le taux moyen ? On n'en sait rien a priori !
- ♦ Quel contenu précis donne-t-on aux différentes appréciations ? Où se situe la frontière entre

« *exceptionnel* » et « *remarquable* », entre « *à améliorer* » et « *insuffisant* » ?

- ♦ Qu'est-ce qui garantit l'homogénéité du classement d'un service à un autre, compte tenu de la diversité des situations (services, UFR, laboratoires...)?

**Ces inconnues ont amené un certain nombre de chefs de service à attendre prudemment des éclaircissements. On ne saurait les en blâmer !**

## Nous ne sommes pas d'accord !

- **Sur le fond**, nous refusons le principe d'une évaluation individuelle indépendante de toute évaluation collective.  
En attendant l'égalisation des primes et leur intégration dans le salaire, une harmonisation est acceptable au niveau collectif en vue d'assurer une répartition plus équitable entre différentes catégories de personnels.

- **En outre**, l'évaluation et la notation des fonctionnaires subissent actuellement une profonde réforme (décret du 29 avril 2002).

**Veut-on préjuger des conditions de mise en œuvre d'une réforme dont on attend encore les textes d'application pour l'éducation nationale ?**

**Les représentants de nos organisations syndicales ont prononcé la déclaration ci-contre à la CPE du 6 juillet.**

**La présidence a fait la sourde oreille...**

**Nous conseillons à tous les personnels de déposer un recours (voir modèle au verso) !**

*Les organisations syndicales FO, CGT, SGEN-CFDT, SUD Education, ayant pris connaissance du document « Politique indemnitaire - évaluation juin 2004 »,*

- *rappellent leur opposition au principe de modulation individuelle des primes ;*
- *rappellent que lors d'une récente CPE, le secrétaire général adjoint avait annoncé une pause dans la modulation ;*
- *dénoncent les conditions d'opacité dans l'élaboration de ce document (non présentation à la CPE) ;*
- *s'étonnent du calendrier précipité de mise en œuvre de cette procédure, à la veille des vacances ;*

*Exigent par conséquent le retrait immédiat de ce document.*

*Organisations syndicales IATOS de P7*

**Ferc Sup CGT – SGEN-CFDT – SUD Éducation**

*Nous critiquons le principe même de la modulation individuelle et la procédure mise en place à Paris 7, mais notre rôle d'organisations syndicales est de défendre les personnels au niveau collectif comme au niveau individuel.*

*Dans le modèle ci-dessous nous vous encourageons à développer tous les éléments liés à votre situation personnelle qui vous sembleraient pertinents.*

*Attention : la date limite de dépôt des recours est fixée - en principe - au 16 juillet. Bien entendu, compte tenu des circonstances (chefs de service ayant remis tardivement leur appréciation, agents déjà partis en congés), nous demanderons un report de ce délai.*

***Modèle de lettre de recours***  
***à adresser au secrétariat général***  
***à l'attention de M. Gilles CICUREL, secrétaire général adjoint***

Je conteste l'appréciation me concernant, portée sur le document  
« Politique indemnitaire - évaluation juin 2004 ».

En effet,

1. J'estime que cette appréciation ne reflète pas réellement mon investissement personnel.

[Développez si vous le souhaitez]

2. Je dénonce le caractère opaque de la procédure et le manque d'informations.

3. Je tiens à préserver mes droits contre une diminution imprévisible de ma rémunération.

Je demande par conséquent le réexamen de ma situation.